

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 29.562.012 DT et un résultat net de la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élevant à 421.610 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financiers et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité

dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Au cours du quatrième trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 décembre 2021, ce taux est de l'ordre de 10,26%.

Le Commissaire aux Comptes :
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-
Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	16 411 169	9 777 250
AC1a Actions et valeurs assimilées		847 573	1 184 404
AC1b Obligations et valeurs assimilées		15 563 596	8 592 846
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		13 180 066	13 790 276
AC2a Placements monétaires	4.3	11 961 912	13 493 181
AC2b Disponibilités		1 218 154	297 095
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		29 591 235	23 567 526
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	23 037	18 406
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	6 186	5 536
Total Passif		29 223	23 942
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.7	28 080 686	22 289 674
CP2 - Sommes distribuables		1 481 326	1 253 910
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	170
CP2b Sommes distribuables de la période		1 481 305	1 253 740
Actif Net		29 562 012	23 543 584
Total Passif et Actif Net		29 591 235	23 567 526

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/10/2021 AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 12/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	270 725	805 338	135 860	477 875
PR1a	Dividendes		-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		270 725	805 338	135 860	477 875
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	210 604	928 792	214 026	933 066
	Total Revenus des Placements		481 329	1 734 130	349 886	1 410 941
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(68 660)	(253 311)	(53 852)	(198 194)
	Revenus Nets des Placements		412 669	1 480 819	296 034	1 212 747
CH2	Autres charges	4.9	(8 935)	(33 113)	(12 011)	(31 095)
	Résultat d'Exploitation		403 734	1 447 706	284 023	1 181 652
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(82 689)	33 599	(22 648)	72 088
	Sommes distribuables de la Période		321 045	1 481 305	261 375	1 253 740
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		82 689	(33 599)	22 648	(72 088)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 738)	(15 453)	14 357	20 512
	Frais de négociation de titres		-	-	-	(1 426)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		19 614	98 469	6 340	36 050
	Résultat Net de la Période		421 610	1 530 722	304 720	1 236 788

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/10/2021 AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1- <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>421 610</u>	<u>1 530 722</u>	<u>304 720</u>	<u>1 236 788</u>
AN1a Résultat d'exploitation	403 734	1 447 706	284 023	1 181 652
AN1b Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	(1 738)	(15 453)	14 357	20 512
AN1c Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	19 614	98 469	6 340	36 050
AN1d Frais de négociation de titres	-	-	-	(1 426)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(1 023 685)</u>	-	<u>(845 319)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(1 814 365)</u>	<u>5 511 391</u>	<u>(396 576)</u>	<u>2 948 346</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	<u>3 963 943</u>	<u>36 653 768</u>	<u>4 311 406</u>	<u>28 943 944</u>
CSS Capital	3 774 791	35 484 857	4 099 044	27 806 851
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	10 788	55 022	8 024	25 177
RSD Régularisation des sommes distribuables	178 364	1 113 889	204 338	1 111 916
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(5 778 308)</u>	<u>(31 142 377)</u>	<u>(4 707 982)</u>	<u>(25 995 598)</u>
CSR Capital	(5 501 467)	(29 780 830)	(4 472 062)	(24 613 287)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(15 787)	(51 053)	(8 934)	(22 968)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(261 054)	(1 310 494)	(226 986)	(1 359 343)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(1 392 755)</u>	<u>6 018 428</u>	<u>(91 856)</u>	<u>3 339 815</u>
AN4 - <u>Actif net</u>				
AN4a Début de période	30 954 767	23 543 584	23 635 440	20 203 769
AN4b Fin de période	29 562 012	29 562 012	23 543 584	23 543 584
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>				
AN5a Début de période	293 008	219 750	223 437	188 184
AN5b Fin de période	275 985	275 985	219 750	219 750
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,115</u>	<u>107,115</u>	<u>107,138</u>	<u>107,138</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>5,52%</u>	<u>5,30%</u>	<u>5,10%</u>	<u>5,56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2021 de bons de Trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 16.411.169 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		15 017 351	15 563 596	52,65%
<i>Emprunts d'Etat</i>		10 682 295	11 033 224	37,32%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	750 000	770 352	2,61%
EMP NAT 2021 Cat B	90 000	9 000 000	9 319 392	31,52%
BTA 6% 10 2023**	1 050	932 295	943 480	3,19%
<i>Emprunts de sociétés</i>		4 335 056	4 530 372	15,32%
ATB 2007/1	3 000	37 500	38 859	0,13%
ATL 2017/1	5 000	100 000	104 832	0,35%
ABC 2020/1	10 000	800 000	837 224	2,83%
AMEN BANK 2020/3	10 000	1 000 000	1 065 128	3,60%
BTE 2016	10 000	200 000	211 064	0,71%
CIL 2016/2	5 000	100 000	105 244	0,36%
HL 2015/1 CB	10 000	157 556	166 020	0,56%
HL 2017/3	3 500	140 000	148 347	0,50%
HL 2017/2	3 500	70 000	72 055	0,24%
HL SUB 2018/1	3 500	140 000	145 572	0,49%
HL 2018/2	1 000	60 000	64 545	0,22%
HL 2020/2	10 500	840 000	849 559	2,87%
TL 2018/1	3 500	140 000	145 829	0,49%
TLF 2021-1	2 000	200 000	211 098	0,71%
TLF 2019-1	2 500	150 000	157 008	0,53%
UIB SUB 2016	5 000	100 000	105 840	0,36%
UIB 2009/1	2 500	100 000	102 148	0,35%
Titres OPCVM		833 253	847 573	2,87%
FCP SALAMETT CAP	45 919	833 253	847 573	2,87%
Total Portefeuille Titres		15 850 604	16 411 169	55,51%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2021 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-10-2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisés	Coût d'acquisition au 31-12-2021
Obligations et Valeurs assimilées	1 310 000	-	470 000	470 000	-	840 000
<i>Emprunts de Sociétés</i>	<i>1 310 000</i>	-	<i>470 000</i>	<i>470 000</i>	-	<i>840 000</i>
HL 2020/2	1 050 000	-	210 000	210 000	-	840 000
TL 2014/2	260 000	-	260 000	260 000	-	-
Titre des OPCVM	1 313 636	500 005	1 000 002	980 388	19 614	833 253
FCP SALAMETT CAP	1 313 636	500 005	1 000 002	980 388	19 614	833 253
Total	2 623 636	500 005	1 470 002	1 450 388	19 614	1 673 253

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 totalisent 805.338 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Du 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	88 726	391 398	110 632	380 424
Revenus des emprunts d'Etat	181 999	413 940	25 228	97 451
Total	270 725	805 338	135 860	477 875

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11.961.912 DT contre 13.493.181 DT au 31 décembre 2020. Le détail des placements monétaires à la date du 31 décembre 2021 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Placements à Terme	4 000 000	4 023 218	13,61%
PLT 31/01/2022 ATB 3 mois à 7,24%	2 000 000	2 019 360	6,83%
PLT 21/03/2022 BTK 3 mois à 8,00%	2 000 000	2 003 858	6,78%
Certificats de Dépôt	7 886 370	7 938 694	26,85%

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
CD_8,70%_19/01/2022 UNIFAC 70 jours	986 692	996 578	3,37%
CD_9%_02/02/2022 AIL 70 jours	986 241	993 710	3,36%
CD_7,25%_09/01/2022 ATB 20 jours	1 993 581	1 997 432	6,76%
CD_7,25%_08/01/2022 ATB 10 jours	998 392	998 874	3,38%
CD_8,70%_18/02/2022 UNIFAC 70 jours	986 692	990 874	3,35%
CD_8,50%_18/04/2022 BH LEAS 180 jours	1 934 772	1 961 226	6,63%
Total	11 886 370	11 961 912	40,46%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 928.792 DT pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des Placements à Terme	67 651	287 890	72 887	312 532
Revenus des Certificats de Dépôt	142 953	640 902	141 139	620 534
Total	210 604	928 792	214 026	933 066

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 23.037 DT au 31 décembre 2021 contre 18.406 DT au 31 décembre 2020.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	444	342
Retenue à la Source	3 161	3 132
Redevance CMF	2 581	2 062
Total	6 186	5 536

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 s'élève à (1.392.755) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(1 713 799)
Variation de la part Revenu	321 044
Variation de l'Actif Net	(1 392 755)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2021 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/09/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2021
Montant	29 720 377	3 774 791	(5 501 467)	27 993 701(*)
Nombre de titres	293 008	37 215	(54 238)	275 985
Nombre d'actionnaires	722	53	(102)	673

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 31-01-2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2021 au 31-12-2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	27 993 701
Variation des +/- values potentielles sur titres	(15 453)
+/- values réalisées sur cession de titres	98 469
Frais de négociation de titre	-
Régul des sommes non distribuables de la période	3 969
Capital au 31.12.2021	28 080 686

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 30/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	68 660	253 311	53 852	198 194
Total	68 660	253 311	53 852	198 194

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2021 s'élève à 68.660 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	7 693	28 381	6 034	22 206
TCL	1 242	4 532	887	3 599
Autres impôts et taxes	-	200	5 090	5 290
Total	8 935	33 113	12 011	31 095